

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 305

présenté par

M. Reiss, M. Jacob, Mme Beauvais, Mme Bonnivard, M. Brochand, M. Carrez, M. Cornut-Gentile, M. Dassault, M. Deflesselles, M. Di Filippo, M. Diard, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Fasquelle, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Goasguen, M. Gosselin, M. Grelier, M. Herbillon, M. Huyghe, M. Kamardine, Mme Le Grip, M. Marleix, M. Marlin, M. Menuel, M. Pauget, M. Peltier, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Reitzer, M. Reynès, M. Saddier, M. Savignat, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Thiériot, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth

**ARTICLE 17**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe les Républicains vise à supprimer le redécoupage des circonscriptions académiques.

La volonté du Gouvernement est de mettre les rectorats actuels sous la tutelle de rectorats de région basé sur le modèle des grandes régions.

Le Gouvernement est dans une logique de recentralisation et de renationalisation des politiques et des décisions. C'est une vision bureaucratique qui ne tient pas compte des réalités locales. On va de plus en plus vers l'uniformisation, là où il faudrait de la différenciation.

Un bon équilibre est nécessaire entre la politique nationale et les déclinaisons locales.